



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Ship Refits and Conversions / Radoubss et
modifications de navires and / et
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
6C2, Place du Portage
Gatineau, Québec K1A 0S5

Title - Sujet NGCC Griffon - PVN	
Solicitation No. - N° de l'invitation F7049-200157/A	Amendment No. - N° modif. 007
Client Reference No. - N° de référence du client F7049-200157	Date 2023-06-20
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$MD-029-29039	
File No. - N° de dossier 029md.F7049-200157	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Eastern Daylight Saving Time EDT on - le 2023-08-30 Heure Avancée de l'Est HAE	
F.O.B. - F.A.B.	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Jeddi, Loubna	Buyer Id - Id de l'acheteur 029md
Telephone No. - N° de téléphone (873) 455-3835 ()	FAX No. - N° de FAX (819) -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Demande de soumissions – Modification n° 007

La présente modification vise les points suivants :

1. **Pour mettre à jour l'annexe A – Énoncé Des Travaux, élément de l'EDT S 1.0, section S.1.5.1.**
 2. **Pour mettre à jour l'annexe A – Énoncé Des Travaux, élément de l'EDT 14.13, section C.1 Généralités.**
-

1. Pour mettre à jour l'annexe A – Énoncé Des Travaux, élément de l'EDT S 1.0, section S.1.5.1.

Sous la section S.1.5.1, élément de l'EDT S 1.0 – Services

- Section S.1.5.1:

Le paragraphe existant supprimé dans son intégralité et remplacé par ce qui suit :

S.1.5.1 L'entrepreneur doit fournir une alimentation électrique de 480 volts de courant alternatif, 60 hertz, 3 phases, 4 fils avec neutre flottant, 300 ampères, par l'intermédiaire du système d'alimentation à quai du navire, pour la durée du contrat. Le courant de 480 VCA doit être fourni par l'intermédiaire d'un transformateur d'isolement à terre de CFM et connecté à l'alimentation directe du navire, en contournant le transformateur à terre de 600 VCA/460 VCA du navire.

2. Pour mettre à jour l'annexe A – Énoncé Des Travaux, élément de l'EDT 14.13, section C.1 Généralités.

Sous l'élément de l'EDT 14.13 – Système d'alimentation à quai

- Ajoutez ce qui suit à la section C.1 – Généralités :

C 1.7 L'entrepreneur doit coordonner l'installation du transformateur d'alimentation à quai avec les éléments du cahier des charges 14.2 - Centres de commande de moteurs et 14.6 – Tableaux de distribution.

C 1.8 L'entrepreneur est chargé d'isoler, de verrouiller et d'étiqueter tous les circuits, y compris l'isolation des bus principal et de secours du système d'alimentation à quai. Le contractant est responsable de l'alimentation électrique, de l'éclairage et du chauffage du navire pendant la période de remplacement du système d'alimentation à quai. Toute alimentation électrique temporaire est à la charge du contractant et toutes les alimentations électriques des systèmes de détection d'incendie doivent être maintenues. Le contractant doit tenir compte de la perte des services d'alimentation électrique fournis par le système d'alimentation à quai pour s'assurer qu'il n'y a pas d'impact sur le programme de production.

Fin de la modification de la sollicitation #007.